

ASSEMBLÉE 25-CAP-04

Procès-verbal de **l'assemblée ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 3 avril 2025 à 17 h 15**, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard
Madame Rolande Balma, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Affine Lwalalika, conseillère de la Ville de Longueuil
Madame Lise Roy, conseillère de la Ville de Boucherville
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Madame Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Nicholas Kaminaris, représentant des usagers du transport en commun
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Mesdames Louise Dion, Nancy Decelles, Affine Lwalalika participent par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication.

Est absent :

Monsieur Sylvain Joly, conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Alain Dufort, directeur général
Maître Catherine Bouchard, directrice affaires juridiques et secrétaire corporative
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

2025-04-034

Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Lise Roy:

D'ADOPTER l'ordre du jour en modifiant le titre du point 5.1 pour qu'il se lise « Dépôt des rapports financiers audités au 31 décembre 2024 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions du public

Il est tenu une période au cours de laquelle des personnes peuvent poser des questions et durant laquelle la présidente lit et répond aux questions qui ont été reçues via le site Internet du RTL.

2025-04-035

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2025

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0101;

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du 13 mars 2025 a été remise à chaque membre du conseil d'administration;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Louise Dion:

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-036

Dérogation à une disposition du Règlement L-05 concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de Longueuil

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0082;

CONSIDÉRANT QUE l'article 26 du Règlement L-05 *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de Longueuil (Règlement L-05)* prévoit que : « Suivant les directives émises à cet égard par le conseil d'administration du Réseau, le directeur général du Réseau ou tout autre préposé habilité peut autoriser une dérogation à l'application d'une ou plusieurs dispositions du présent règlement. ».

Il est proposé par Rolande Balma, appuyé par Pascale Mongrain :

D'AUTORISER une dérogation au paragraphe g) de l'article 11 du Règlement L-05 afin de permettre le renouvellement du projet pilote de transport de vélos uniquement, à l'exclusion des vélos électriques, à bord des lignes d'autobus 61, 461 et 462 pour la période du 19 mai au 13 octobre 2025;

D'AUTORISER le directeur général du RTL à signer, pour et au nom du RTL, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-037

Autorisation d'une gratuité sur les lignes 20, 123 et 161 à l'occasion du Marathon de Longueuil

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0079;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel de l'événement Marathon de Longueuil depuis 2016;

Il est proposé Nathalie Delisle, appuyé par Rolande Balma :

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 20, 123 et 161, le dimanche 18 mai 2025 dès le début du service jusqu'à 15 h, sur présentation d'un coupon numérique ou imprimé du Marathon de Longueuil.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-038

Modification au contrat CA3819 – Services de déneigement de toiture au centre d'exploitation du Vieux-Longueuil

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0090;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a adjugé le 22 janvier 2024 le contrat CA3819 pour des services de déneigement de la toiture du Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil (CEVL) à la firme TOITURES TROIS ÉTOILES INC. pour un montant maximal estimé à 120 723,75 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'une tempête hivernale historique de quatre jours s'est abattue sur le Québec dès le 16 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues au contrat initial sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble de la prestation effectuée lors de la tempête hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) est dans l'obligation de retirer toutes les accumulations de neige supérieure à 300 mm sur la toiture du CEVL afin de respecter l'intégrité structurelle du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le RTL s'est entendu avec BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) afin qu'il rembourse les frais de service de déneigement de la toiture du CEVL au montant de 120 723,75 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE le RTL verra à ajouter le montant supplémentaire requis de 14 438,56\$ (taxes incluses) à sa réclamation auprès de BPA afin qu'il rembourse également les frais supplémentaires de déneigement nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le RTL peut autoriser, en vertu de l'article 9.1.2 de son Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement numéro L-90), une modification à un contrat dans la mesure où cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

Il est proposé par Lise Roy, appuyé par Pascale Mongrain :

D'AUTORISER une modification au contrat CA3819 concernant l'ajout de services supplémentaires de déneigement de toiture au CEVL et d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire de 14 438,56\$ (taxes incluses) s'ajoutant à la dépense initiale estimée à 120 723,75\$ (taxes incluses), révisant ainsi la dépense totale et autorisée pour ce contrat à un montant de 135 162,31\$ (taxes incluses).

Adjudicataire :

TOITURES TROIS ÉTOILES INC.

(NEQ : 1142111666)

7550, rue Saint-Patrick

Montréal (Québec) H8N 1V1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-039

Octroi de contrat – Rénovation de roues d'autobus

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0098;

Il est proposé par Pascale Mongrain, appuyé par Nancy Decelles :

D'OCTROYER, le contrat à la suite de l'appel d'offres public P25-011 – Rénovation de roues d'autobus, au seul soumissionnaire admissible et conforme, soit l'entreprise **ROBERT BERNARD (TRM) LTÉE**, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 390 853,80 \$ (taxes et provision incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Adjudicataire :

ROBERT BERNARD (TRM) LTÉE

(NEQ: 1143938372)

765, Principale

Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-040

Autorisation – Entente de communication de renseignements personnels – RTL et exo

CONSIDÉRANT QUE la Direction TI/STI est responsable de la détention des informations contenues sur les caméras de surveillance installées dans les terminus;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (« RTL »), en vertu de l'article 82 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c S-30.01), peut conclure, avec une personne morale de droit public autorisée à exploiter une entreprise de transport en commun, un contrat pour lui fournir certains de ses services;

CONSIDÉRANT l'article 68 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1);

CONSIDÉRANT QUE le RTL et RTM (exo) souhaitent collaborer dans l'évaluation de l'achalandage des autobus du RTM dans les terminus dont la gestion relève du RTL;

CONSIDÉRANT QUE chacune des Parties dispose d'une politique qui encadre l'utilisation de la vidéosurveillance dans les lieux publics et que celle-ci s'effectue dans le respect des lois applicables en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE les informations contenues sur les flux d'images issues de la vidéosurveillance détenues par le RTL sont nécessaires pour les opérations du RTM;

CONSIDÉRANT QUE, pour entrer en vigueur, l'entente doit être déposée à la Commission d'accès à l'information;

Il est proposé par Nicholas Kaminaris, appuyé par Nathalie Delisle :

D'APPROUVER l'Entente de communication de renseignements personnels à collaborer avec le Réseau de transport métropolitain (exo) relativement à la communication et au traitement de renseignements personnels provenant des flux d'images de vidéosurveillance;

D'AUTORISER le directeur général à signer ladite entente;

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-041

Dépôt - Rapports financiers audités du RTL au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT le sommaire SD-2025-0116;

CONSIDÉRANT l'article 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c S-30.01);

Il est proposé par Nancy Decelles, appuyé par Louise Dion :

De prendre acte du dépôt par le trésorier des Rapports financiers audités du RTL au 31 décembre 2024 transmis en vertu de l'article 137 de ladite loi ainsi que du document prescrit par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt -liste des chèques émis

Il est procédé au dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 19 février au 11 mars 2025, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 13 924 118,08 \$.

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000\$ et plus – février 2025

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du Règlement numéro L-19 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

De déposer la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de février 2025.

Période d'intervention des membres du conseil

Mesdames Doreen Assaad et Lise Roy, s'adressent à l'audience tour à tour.

2025-04-042

Levée de l'assemblée– prochaine assemblée 1^{er} mai 2025

Il est proposé par Marc André Azouz, appuyé par Rolande Balma :

DE LEVER la présente assemblée. Il est 17 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Geneviève Héon, MBA, ASC
Présidente

M^e Catherine Bouchard
Directrice affaires juridiques et
secrétaire corporative